



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0134**

commune (s) : Lyon 8<sup>e</sup>

objet : Cession, au Centre Léon Bérard, de dix lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 29, rue Gabriel Sarrazin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Fröhlich, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

**Bureau du 8 juillet 2008****Décision n° B-2008-0134**

objet : **Cession, au Centre Léon Bérard, de dix lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 29, rue Gabriel Sarrazin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a été sollicitée par le Centre Léon Bérard en vue de l'acquisition, par voie de préemption, de divers lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 29, rue Gabriel Sarrazin à Lyon 8°.

Il s'agit de cinq lots de copropriété à usage de logements soit les lots n° 2, 3, 4, 5 et 6, et cinq lots de copropriété à usage de caves, soit les lots n° 8, 9, 10, 11 et 12.

En effet, l'immeuble dont dépend le lot cédé fait l'objet au PLU (plan local d'urbanisme) d'un emplacement réservé n° 8 au bénéfice de l'Etat en vue de l'extension du Centre Léon Bérard situé à proximité.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, le Centre Léon Bérard, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens, cédés partiellement occupés, au prix de 400 000 € admis par le service France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

Le Centre Léon Bérard aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, au Centre Léon Bérard, de divers lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 29, rue Gabriel Sarrazin à Lyon 8° ainsi que la promesse d'achat susvisée.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cette promesse d'achat ainsi que tous les actes à intervenir.

**3° - Le montant** de cette cession, soit 400 000 €, fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458100 - fonction 824 - opération 1205.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.**